

JUILLET 2013

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



SOMMAIRE:

✓ : Déclaration liminaire de la CGT :
pages 2 à 5

✓ : Discours du 9 juillet de
Jean-Marc Ayrault devant les Préfets :
pages 6 à 11

UGFF-CGT:

case 542 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
tel : +33(0)1 55 82 77 67
Mél : ugff@cgt.fr
Site : <http://ugff.cgt.fr>

CT DES DDI DU 11 JUILLET 2013

Rapport Weiss Rebière

La stratégie à 5 ans de l'administration territoriale de l'État

LA CGT REFUSE TOUTE DECISION HATIVE ET EXIGE L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS

La CGT a pris connaissance du discours du 1^{er} ministre, Jean-Marc Ayrault, devant les préfets le 9 juillet 2013 par lequel il déclare que le CIMAP du 17 juillet donnera lieu à « *des décisions attendues sur l'administration territoriale.* » (Cf Discours en annexe)

Toutes les organisations syndicales, CGT, FO, CFDT et UNSA, du CT des DDI, après avoir fait part de leurs analyses et avoir entendu la réponse du secrétaire général du gouvernement, qui n'apportait pas de précision quant au caractère décisionnaire ou non du prochain CIMAP, ont quitté ensemble le CT.

Elles ont ainsi voulu interpeller le gouvernement pour demander et obtenir l'ouverture d'une réelle négociation sur l'administration territoriale de l'État.

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

La CGT a demandé, de longue date, un état des lieux sur la REATE ; le rapport des IG sur la RGPP de septembre 2012 ne peut en aucun cas en tenir lieu ! Rien n'a été fait jusqu'à présent pour évaluer les réformes mises en œuvre.

Nous ne pouvons que nous féliciter du lancement, même tardif, de cette mission confiée à Jean-Pierre Weiss et Jean-Marc Rebière même si la démarche reste à notre sens incomplète. Le rapport a été remis au Premier ministre le 28 juin et aux organisations syndicales le 2 juillet 2013.

Les rapporteurs ont mené leur mission dans un esprit d'écoute et de dialogue avec les organisations syndicales, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Nous aurions souhaité avoir cette même écoute dans les instances institutionnelles dans lesquelles nous siégeons.

Le rapport fait le constat d'une situation très dégradée et énonce des scénarios de réorganisation des services.

Ces scénarios s'inscrivent dans les contours esquissés d'une nouvelle organisation des services territoriaux de l'État en se situant dans le cadre de la politique de réduction des dépenses publiques et du remodelage de l'appareil d'État.

Mais, *in fine*, la méthode que l'on nous a annoncée nouvelle se révèle en fait dans la continuité de la précédente : la prépondérance du fait accompli. Pour preuve le discours du premier ministre au préfet du 9 juillet dans lequel il annonce un **CIMAP décisionnel** le 17 juillet et trace les grandes lignes des décisions qu'il a déjà arrêtées. **Dans ces conditions, que reste-t-il du dialogue social ?**

• Le constat d'une situation très dégradée :

Les premières phrases de la synthèse analysent que "*l'administration territoriale de l'État est déstabilisée. Il n'est pas excessif de parler de perte d'identité professionnelle des agents aboutissant à une profonde résignation*".

"Des césures accrues se sont fait jour entre administrations centrales, régionales, départementales et opérateurs"... » « aucune recherche de cohérence entre la mise en place des nouvelles structures, la nature et les modalités d'exercice des missions qui leur étaient confiées et les moyens affectés à cet effet n'était réellement prise en compte ».

Le bilan est en grande partie partagé mais il demeure parcellaire et inachevé.

Deux approches essentielles sont ignorées : celle de missions publiques, leur évolution ; et la capacité de l'État à les exercer notamment au travers des moyens alloués que sont les emplois.

A cela nous rajoutons une dégradation profonde et sans précédent du service rendu.

D'autre part, il n'est nullement fait état de la dégradation de la situation des personnels, de la situation de vie dans et hors de travail, de la souffrance générée et de ses causes.

Si nous partageons certains éléments du bilan, nous aimerions au moins sur ces points que dans cette instance vous acceptiez de faire part de cette même appréciation, non pas dans un but de contrition mais dans l'espoir que le bilan tiré conduise à un véritable changement de cap permettant d'assurer un service public de qualité auquel nous devrions tous aspirer.

• **Les propositions du rapport :**

Le rapport définit le contour d'une réorganisation en profondeur de l'administration territoriale.

Le premier ministre est placé en commandement direct des directions territoriales, via le SGG.

C'est ce dernier, par exemple, qui proposerait la nomination des directeurs régionaux. Le pouvoir des préfets de région et de département est réaffirmé et renforcé. Le premier ministre, d'ores et déjà, est prêt à leur donner tous les pouvoirs et les moyens de les mettre en œuvre.

Les ministères sont, de fait, mis à l'écart. Les rapporteurs ont rappelé que si parfois on avait considéré les directions régionales sous la double autorité des ministres et des préfets de régions, cette double autorité « *n'est pas la lettre des dispositions en vigueur* », réfutant en cela l'autorité des ministres au plan régional.

• **Les grands absents : les missions et l'emploi**

Le rapport annonce un nouveau plan de suppression de plusieurs milliers d'emplois. On est déjà passé de 42 000 à 32 000 emplois dans les DDI en 3 ans.

9% des effectifs devraient être supprimés pendant le quinquennat. Ce niveau est présenté comme étant en réduction par rapport aux dernières années, ce qui reste à démontrer. Les effectifs devraient être réduits annuellement de -1% pour les DDI et -2% pour les directions régionales et les administrations centrales.

Nous critiquons cette démarche mécaniste mettant en opposition les services les uns par rapport aux autres. Les dotations en emplois doivent résulter de l'exercice des missions.

Or, les suppressions drastiques d'emplois, d'ores et déjà annoncés pour 2014, vont se traduire dans l'ensemble des services par un amoindrissement des capacités d'action de l'administration.

Sur les missions :

Le rapport ne comporte pas plus de volet sur les missions publiques. Si elles sont abordées dans le cas de la DDCCS, elles sont traitées en termes de tâches éventuellement susceptibles d'être éclatées entre différents services.

Les propositions prétendent s'inscrire dans l'objectif d'une organisation pérenne des services pour 5-7 ans. Mais, dans les faits, les abandons de missions légales comme l'ADS et l'ATESAT et la décentralisation de missions de l'État vont conduire rapidement à de nouvelles et profondes déstabilisations des services.

Avec les projets actuels en matière de décentralisation, qui peut croire que les mises à disposition de services à la région, par exemple pour la gestion des fonds structurels Européens, n'aura pas de conséquences sur l'organisation des services et pour les agents ?

Concernant les sous-préfectures, 50 suppressions (sur 210) sont annoncées au cours d'une fuite dans les médias. Cette orientation ne serait pas sans incidence sur la qualité du service de proximité rendu aux usagers et sur le devenir de l'emploi des agents. Au niveau infra départemental, le rapport propose "*une approche globale, interpartenariale associant collectivités locales, opérateurs publics ou para-publics, État*". Cela amène les rapporteurs à considérer qu'il n'est pas besoin de s'appuyer sur des implantations historiques telles que les sous-préfectures qui pourraient être sacrifiées au profit de « *maisons de services publics* ».

De la même manière, le rapport désigne les secteurs urbains et périurbains comme présentant des « marges de restructurations profondes ». Pour la DGCCRF évoquée dans le rapport, nous considérons que les préconisations ne peuvent répondre aux attentes des personnels et à la revendication portée de sortie de la REATE. La CGT dans le cadre de négociations à venir est porteuse d'un projet alternatif.

Réformes après réformes, et suite à deux vagues de décentralisation, l'action sociale de l'État a été laminée. Elle est pourtant indispensable pour répondre aux besoins des populations fragilisées. La rupture historique du lien entre les missions sanitaires et sociales, agences régionales de santé d'un côté et services territoriaux de l'action sociale de l'autre, s'est accompagnée de la dilution des missions sociales de l'État au sein d'un ensemble administratif hétéroclite où ces dernières sont réduites à la portion congrue. Ce fut un constat d'échec !

Pour la CGT, la question politique est, par conséquent, posée :

Veut-on, oui ou non, que l'État conserve des leviers locaux lui permettant de préserver du lien social au sein de notre pays ?

Veut-on, oui ou non, préserver l'indépendance technique de services déconcentrés de plein exercice chargé de l'action sociale ?

Veut-on détourner l'action sociale de l'État sous l'angle de l'ordre public ou de la gestion du bâti, en lieu et place d'une véritable politique de la ville ou du logement structurante pour l'insertion sociale des populations fragiles ?

Pour la CGT, il n'est pas concevable que disparaisse la vision transversale de l'action sociale qui consiste à prendre en compte les problématiques des publics fragiles dans leur globalité, dans le cadre d'une administration spécifique dont c'est la mission.

De nouvelles formes d'organisation sont proposées "*en mode projet*". Ce mode projet s'inscrit dans des objectifs à court terme, visant également à gérer les suppressions d'emplois dans les services et se limitant à colmater les brèches, y compris dans un contexte d'abandon de missions.

Une des principales propositions porte sur la définition d'engagements de service public. La CGT s'interroge sur sa mise en œuvre et rejette d'emblée la généralisation d'indicateurs qui ne serviraient pas la mesure de l'efficacité sociale du service rendu. En effet, aujourd'hui, chacun peut constater que la multiplication des indicateurs a plus servi de moyens de pression sur les personnels (méthode Lean) que de repères permettant l'amélioration de la qualité du service public.

Ainsi, s'il convient de prendre un exemple, si la CGT ne conteste pas le besoin de réponse dans des délais satisfaisants, elle pose avant tout la question de la qualité et de la fiabilité des réponses apportées.

La démarche des rapporteurs, non seulement ne met pas en cause les politiques d'abandons de service public dans les territoires ; mais propose de les poursuivre :

- Ainsi en matière de contrôle, le rapport indique que « *même si la délégation est largement répandue, il y a sans doute des contrôles où elle pourrait être davantage appliquée (par exemple la sécurité sanitaire ou alimentaire)* ».
- Nous avons dénoncé les projets du ministère de l'agriculture d'abandon de l'inspection sanitaire en abattoir qui serait confiée aux professionnels, et à l'abandon de la mission de la remise directe (métier de bouche et restauration collective) qui serait transférée à un établissement public ou aux conseils généraux.
- Des missions actuelles de la jeunesse et sports seraient également déléguées aux fédérations sportives.

Le rapport croit utile de mentionner une enquête du bureau d'étude Ernst & Young qui énonce que la France devrait "*lever les freins à son attractivité que constituent le coût du travail, la fiscalité et l'environnement administratif, juridique et réglementaire*". Le rapport ne développe cependant pas ce point.

Quelques mesures semblent répondre à des revendications exprimées par la CGT :

- en matière d'harmonisation. Il convient de faire acter des engagements fermes dans leur mise en œuvre.
- la proposition de coopérations de travail entre services territoriaux de l'État, et les services des collectivités territoriales, par exemple dans le domaine économique.
- la création de lieux de concertation ; ceux-ci devant permettre aux organisations syndicales de pouvoir s'exprimer dans le cadre de droits nouveaux.

C'est avec ces considérations que la mission formule 3 hypothèses d'évolution prenant acte des difficultés actuelles de fonctionnement des DDI, avec le maintien des préfetures et de la DTT et, comme variable, la transformation possible des autres services en unités territoriales des directions régionales.

La CGT ne prendra pas de positions sur les scénarios d'autant que d'autres rapports doivent être remis en juillet. Elle considère que les services territoriaux de l'État doivent inscrire en premier leur action pour garantir les droits fondamentaux, logement, transport, politique de l'eau,... et relever les défis d'aujourd'hui comme la reconquête industrielle, la transition écologique,

Nous réitérons notre demande d'ouverture d'un débat sur les missions de l'État, les complémentarités État - Collectivité pour l'exercice de ces missions.

Nous réaffirmons notre demande d'ouverture d'une négociation sur l'administration territoriale de l'État **avant toute décision**.

Le ton martial donné au discours du premier ministre le 9 juillet et les conclusions décisionnaires nous inquiète profondément sur le devenir et la fiabilité du dialogue social dans la fonction publique et le devenir de la démocratie. En effet, nous rappelons qu'une organisation syndicale est porteuse de débats contradictoires, débats essentiels à l'exercice démocratique.

Ou alors, on attend qu'Acteurs Publics nous rende compte des décisions du CIMAP du 17 juillet et on en prend acte pour les luttes à venir : retraites, rémunérations dans la fonction publique, etc.

HOTEL DE MATIGNON, LE 9 JUILLET 2013
DISCOURS DE JEAN-MARC AYRAULT,
PREMIER MINISTRE PRONONCE DEVANT LES PREFETS

Monsieur le ministre de l'Intérieur, mon cher Manuel,

Mesdames et Messieurs les Préfets,

Il y a un an, je m'étais exprimé devant vous place Beauvau.

Je vous avais rappelé quelle était l'importance que j'attachais au rôle des préfets. Et depuis un an en effet, vous en êtes à la fois les témoins et les acteurs, vous pouvez constater tout ce qui a été engagé par le gouvernement qui constitue autant d'étapes dans le redressement du pays. Mais l'heure n'est pas au bilan. L'heure est à la poursuite de l'effort, avec la mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat, pour redresser notre économie, préparer l'avenir du pays, et répondre aux attentes de la jeunesse.

Le président de la République a fixé une priorité : l'emploi, et l'inversion durable de la courbe du chômage avant la fin de l'année. Je ne vais pas revenir en détail sur les dispositifs que le gouvernement a mis en place pour atteindre cet objectif, et que nous avons traduits dans nos choix budgétaires : le pacte de compétitivité avec ses 35 mesures, la loi de sécurisation de l'emploi pour surmonter les faiblesses structurelles de notre économie; les emplois d'avenir, qui ciblent les jeunes les moins qualifiés ou issus de zones en difficulté, et dont les conditions d'accès ont été assouplies ; les contrats de génération, et les contrats aidés pour raccrocher au marché du travail les chômeurs de longue durée.

Je veux en revanche vous redire, aujourd'hui, ma conviction profonde. Ces outils, mis en œuvre dans des délais très brefs, en concertation avec les partenaires sociaux et les associations d'élus, doivent nous permettre de répondre à l'objectif fixé par le président de la République.

Votre rôle, à chaque fois que je vous rencontre je vous le redis, est essentiel. Le ministre de l'Intérieur ne manque pas de le faire non plus et il a raison. Votre rôle dans cette bataille pour l'emploi en effet est essentiel. Tout ne repose pas sur vous évidemment, ce serait trop simple, mais sur votre engagement personnel et celui de vos collaborateurs, je sais pouvoir compter pour faire converger les énergies, les initiatives dans les territoires, celles des services de l'État, mais aussi des opérateurs de l'État, celles des collectivités locales, celles des entreprises, celles des associations.

Récemment le gouvernement, à l'occasion de la conférence sociale, a adopté un plan de 30.000 programmes de formations prioritaires pour l'emploi. Il vous a demandé, en particulier aux préfets de région de faire remonter les informations utiles avant la fin du mois. État des lieux, région par région, des besoins, et secteur par secteur. J'insiste sur l'importance de ce plan. Je mesure le travail qui vous est demandé parce qu'il faut traiter en effet ce problème des offres d'emploi non satisfaites, faute de formations appropriées.

Le ministre du Travail, Michel SAPIN a engagé hier la négociation pour la réforme de la formation professionnelle, mais sans attendre nous voulions mobiliser les moyens de la formation professionnelle pour faire face à l'urgence.

Mesdames, Messieurs les Préfets, vous le savez mieux que quiconque, la demande des Français à l'égard de l'État et de la puissance publique reste forte. J'ai eu l'occasion de le rappeler à l'occasion de la réunion récente sous la présidence du chef de l'État à l'Élysée aux préfets de région.

C'est d'ailleurs la force de notre État Les collectivités locales gagnent en capacité d'action, en légitimité.

C'est l'effet de toutes ces lois de décentralisation. La société change, les citoyens s'organisent en associations, prennent des initiatives, et en même temps il y a un besoin d'autonomie très fort. Et pour autant notre pays demeure fidèle à un principe, c'est la confiance des citoyens dans leur État, c'est la spécificité de la France. Nous ne sommes pas un État fédéral. On attend beaucoup de l'État dans sa capacité à dénouer les difficultés, dénouer les enjeux les plus complexes. La force de notre État, c'est également de savoir aussi s'adapter. Il est temps, 30 ans après les premières lois de décentralisation, de clarifier son rôle, davantage que ça n'a été fait.

Et je voudrais vous dire ma conviction, c'est que je refuse, et cela découle naturellement du message de mobilisation que j'entends vous délivrer que l'État se limite à ses missions régaliennes. Ce serait un recul, et il n'en est pas question.

Mais je refuse en même temps de maintenir la fiction selon laquelle l'État s'occuperait de tout au quotidien, dans les champs relevant désormais des collectivités locales. J'avais eu l'occasion d'ailleurs de tenir ce discours aux directeurs des administrations centrales.

L'État doit être présent sur les territoires. L'attente est forte et il doit affirmer clairement, sereinement sa présence. L'État territorial, c'est, à mes yeux, trois fonctions essentielles :

- Tout d'abord, la fonction de « garantie républicaine » : c'est l'exercice des grandes fonctions régaliennes, et c'est l'assurance, et les Français y sont particulièrement attachés, que la loi est la même pour tous, qui est un des principes fondateurs de notre contrat social.
- Et puis il y a la fonction de l'État stratège, pour éclairer l'avenir, proposer un cap cohérent pour l'ensemble des territoires.
- Enfin, il y a la fonction d'ingénierie territoriale, au service des acteurs publics et économiques que vous côtoyez quotidiennement dans l'exercice de vos missions à la fois pour faire face à des crises, des urgences. Je pense à des plans sociaux, des restructurations industrielles, mais aussi à la mise en œuvre de projets et donc la mobilisation des acteurs.

Mesdames et Messieurs les Préfets, vous mesurez chaque jour l'attente des Français à l'égard de l'État « garant », l'État « protecteur », et vous savez combien cette notion est essentielle aux yeux de nos concitoyens. Ils se tournent souvent vers vous lorsqu'ils ont besoin d'une aide, d'un soutien, ou lorsqu'ils se sentent menacés. Nous en avons vu un témoignage récent avec les inondations d'une rare violence qui ont touché quatre départements du Sud-Ouest. Et on voit que dans ces situations de crise, et il s'en produit, et il s'en produira, l'État est là, État présent. Et son autorité est respectée. Le président de la République l'a constaté encore à deux reprises, le ministre de l'Intérieur et les autres ministres concernés se sont déplacés aussitôt sur le terrain comme ils le font à chaque fois.

Et là effectivement ce qui est important aux yeux des français, c'est cette mobilisation sans hésitation et cette efficacité, des services et des opérateurs publics. Je voudrais encore une fois saluer votre action, et celles de vos services. Conjuguée avec la mobilisation des administrations centrales, elle a permis de prendre rapidement un arrêté de classement « catastrophes naturelles » et d'accélérer les procédures d'indemnisation et d'avances. Et j'ai d'ailleurs demandé des simplifications durables pour l'avenir de ces procédures.

Les Français nous attendent également, avec des résultats tangibles – et c'est légitime –, sur les questions de sécurité. Le ministre de l'Intérieur l'a évoqué dans le détail ce matin avec vous. La prévention et la lutte contre la délinquance, je le redis ici, sont des priorités du gouvernement. Je l'ai dit plus longuement dans mon discours lors de la cérémonie en l'honneur de la promotion des commissaires de police à Saint Cyr au Mont Dor. Nous avons mis fin à l'hémorragie des effectifs de police et de gendarmerie. C'était indispensable pour répondre aux Français qui attendent de voir des gendarmes et des policiers sur le terrain. Nous sommes engagés dans la poursuite de ce plan de recrutement, de formation. Les premiers effectifs formés arriveront en décembre.

Mais l'augmentation des effectifs n'est pas tout. Les méthodes d'intervention elles-mêmes évoluent. C'est le sens des zones de sécurité prioritaire. Et vous avez pu mesurer là où elles sont mises en place combien elles peuvent mobiliser tous les acteurs autour de l'État sans oublier l'autorité judiciaire, les élus, les associations, les opérateurs publics et privés, les habitants eux-mêmes, retrouver aussi des espaces de dialogue, parce que le combat contre l'insécurité ne se gagne pas seul, même si l'action de la police et de la gendarmerie, mais aussi de la justice, évidemment, sont essentielles.

C'est cela qui m'importe, c'est le résultat, c'est la confiance car la fin de la politique du chiffre, qui était un peu l'alpha et l'oméga d'une politique passée de réduction des effectifs et des moyens, cette politique ne doit pas pour autant faire croire qu'on oublierait les résultats et l'évaluation permanente. Non au contraire, ce qui est important, c'est de disposer d'indicateurs fiables, ce qui est en cours de finalisation par le ministère de l'intérieur. Un service des statistiques ministérielles qui nous permettra de disposer d'indicateurs validés par l'autorité de la statistique publique, et dont la sincérité ne pourra être remise en cause. Ça aussi c'est un élément de la confiance.

Et puis vous-mêmes, et donc l'État, doit être informé de manière pertinente et fiable. Avec le ministre de l'Intérieur j'ai veillé à ce qu'une nouvelle direction générale de la sécurité intérieure permette de mieux faire face aux risques auxquels notre société est confrontée aujourd'hui. Le service de l'information générale devient le service central de renseignement territorial, avec des moyens qui lui permettront de mieux remplir ses missions. Je vous demande de veiller attentivement à la mise en place de ces nouveaux services, dans chacun de vos départements.

L'État garant et protecteur, c'est également la lutte contre la pauvreté, la très grande pauvreté et l'exclusion. Chaque jour, vous mesurez certaines situations pour nos compatriotes durement touchés par la crise.

Je compte sur vous pour mettre en œuvre le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, et pour en assurer le suivi.

Je compte également sur vous pour agir avec fermeté et humanité face au problème délicat des campements illicites. Je sais quelle peut être l'exaspération des populations et des élus. Je l'ai dit, nous devons faire preuve de fermeté dans l'exécution des décisions de justice, et de la lutte contre les filières d'exploitation de la misère. Conformément à la circulaire interministérielle du 26 août 2012, je vous demande de veiller à ce que les solutions d'accompagnement vers l'intégration soit réellement mises en œuvre, Il n'est pas acceptable de laisser s'installer des bidonvilles dans nos villes ou aux portes de nos villes. Et tout doit être également fait pour favoriser l'intégration des populations concernées dans leur pays d'origine.

S'agissant des populations d'origine rom, roumaine, j'aurai l'occasion d'évoquer cette question, je l'ai déjà fait, et je le referai en fin de semaine avec le gouvernement roumain, lors de mon déplacement à Bucarest. Car la situation des Roms appelle aussi une approche bilatérale, et une approche européenne.

Je crois que votre rôle, dans ces circonstances difficiles, c'est de veiller à ce qu'un climat de sérénité et de sang-froid prévale même si parfois je le répète je comprends l'exaspération des populations. Et l'incompréhension même. Mais en même temps toute exploitation excessive ne peut que détruire le vivre ensemble. Donc c'est une tâche délicate, difficile, mais je sais que vous en êtes conscient et que vous le ferez avec doigté et fermeté.

S'agissant des demandeurs d'asile, le ministre de l'Intérieur travaille déjà depuis plusieurs mois à l'amélioration des procédures d'instruction. Il faut réduire les délais, c'est un enjeu majeur, refondre le dispositif de domiciliation et d'accueil, qu'il n'y ait pas seulement quelques villes qui accueillent les demandeurs d'asile dans des conditions épouvantables.

Donc il y aura des décisions claires, nettes d'autorité. Pour y parvenir une consultation sera lancée avec deux parlementaires dès le 15 juillet prochain, concertation avec les associations accompagnant les demandeurs d'asile. A l'issue, des propositions concrètes seront formulées pour le mois d'octobre et mises en œuvre sans délai.

Le rôle de l'État tient aussi à sa capacité d'éclairer l'avenir, d'accompagner les forces novatrices au service du développement de nos territoires, et à répartir clairement les compétences entre les différents acteurs territoriaux.

Cette exigence est au cœur des nouvelles lois de décentralisation. L'objectif, c'est de mettre fin le plus possible aux doublons administratifs et aux chevauchements de compétences. Chef de filât, pacte de confiance, et conférence territoriale de l'action publique permettront de clarifier le rôle de chacun. Je sais que certains doutent mais c'est en avançant concrètement que nous pourrons en effet apporter des réponses à ces questions par une forme de pragmatisme et d'intelligence collective. Et vous serez là aussi au cœur de la démarche.

Le premier projet de loi, qui est examiné en ce moment par le parlement et qui vient à l'Assemblée nationale la semaine prochaine, concerne les métropoles. Certains se sont étonnés. Pourquoi les métropoles ? Vous qui êtes dans des territoires des régions, vous savez très bien que quand il y a des métropoles puissantes, ce n'est pas seulement la métropole qui est dynamique, c'est tout un territoire qui est entraîné.

Donc, il ne faut pas voir les choses de façon conservatrice et toujours penser que telle grande ville, telle ville moyenne va perturber le territoire périurbain ou rural autour. Non. C'est l'animation de l'ensemble qui compte, c'est la mise en mouvement de tous ces acteurs territoriaux. Donc, le rôle d'entraînement des métropoles sur le territoire va être consacré.

Avec une approche spécifique pour Lyon et pour Marseille. Lyon parce que les élus ont une approche qui est la leur et qui ont fait part de leur volonté d'expérimentation, nous leur faisons confiance. Et puis, pour Marseille, c'est pour sortir aussi d'un marasme où si l'État républicain ne s'affirme pas, rien ne se passera. Moi, je veux que l'État soit présent à Marseille. Monsieur le Préfet, vous le savez, c'est une mission difficile, mais j'ai confiance dans la patience, dans la persévérance et surtout dans l'action de conviction. Mais l'État doit s'affirmer parce que l'État a besoin de Marseille, la France a besoin de Marseille et Marseille a aussi besoin de l'État

Quant à l'Île-de-France, pour laquelle les péripéties parlementaires avaient rendu la tâche un peu difficile, heureusement les députés ont préparé une bonne solution, en liaison avec le gouvernement. Là aussi, il serait paradoxal que la seule grande métropole mondiale ne se dote pas des moyens de son ambition et en même temps d'agir pour la vie quotidienne de nos compatriotes qui vivent difficilement les déplacements, qui vivent difficilement l'accès au logement. C'est tout ça que nous voulons résoudre.

Avec un objectif qui est de renforcer les régions dans leur mission concernant essentiellement le développement économique de nos territoires. Ne pas se disperser dans toutes les actions. Relayer la stratégie d'investissement de l'État avec le nouveau pacte de confiance et de responsabilité que nous sommes en train de préparer, y compris avec les départements. C'est un cadre profondément renouvelé que nous bâtissons pour nos territoires, mais qui s'inscrit aussi dans une stratégie de maîtrise des finances publiques où chacun doit contribuer à l'effort.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain poursuivra l'effort engagé pour cette nouvelle génération avec un montant de 5 milliards d'euros. Tous les projets qui sont en cours de préparation pourront être mis en œuvre. Cet après-midi, je présenterai le plan « Investir pour la France », qui s'inspire d'une double ambition : renforcer la compétitivité de notre économie, assurer une croissance durable. Mais je ne vais pas entrer dans les détails en cet instant. Je peux déjà vous indiquer qu'il portera sur les priorités de la transition écologique et énergétique, de la mobilité, de l'innovation, de la recherche et de la santé.

L'État doit accompagner le développement des territoires aux côtés des élus et des acteurs économiques et c'est là que votre rôle va être déterminant. C'est le sens de la nouvelle génération des contrats de plans État/régions que j'ai décidé de lancer pour la période 2014-2020. Ces contrats sont de formidables leviers pour justement relever tous ces défis qui sont devant nous. Mais ils doivent retrouver une dimension stratégique, réunir les énergies et non les disperser, qui vont se concentrer sur quatre thématiques : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la mobilité, le numérique et ses usages, la transition écologique et énergétique. Vous devrez définir avec les régions, mais aussi les autres niveaux de collectivité les objectifs à atteindre.

Ces thèmes seront déclinés dans un volet financier contractualisé, pour certains d'entre eux rattachés à des politiques de droit commun, à des dispositifs spécifiques comme les appels à projets du PIA. Ces contrats de plan pourront intégrer un volet territorial, éventuellement traduits dans un contrat spécifique, je pense aux métropoles, mais aussi les massifs de montagne, les vallées, les quartiers urbains sensibles et les territoires soumis à de fortes restructurations économiques.

Comme pour la génération précédente, la mise en œuvre des nouveaux contrats s'articulera avec le déploiement des fonds européens dont la gestion est désormais confiée en grande partie aux conseils régionaux. Votre rôle sera de les accompagner et de leur apporter l'appui nécessaire. Il faudra du temps. Mais nous devons prendre le temps qu'il faut pour élaborer les stratégies régionales, les ancrer dans les territoires pour que ces projets soient partagés.

Il faudra tenir compte du calendrier d'adoption des programmes européens. La signature des prochains contrats de plans interviendra avant l'été ou au début de l'automne 2014. Pour autant, le volet mobilité va faire exception à ce calendrier de négociations parce que, là, je crois qu'il y a une attente, les projets sont prêts et nous devons aboutir sur ce volet à un accord avant la fin de cette année.

La Commission Mobilité 21 a produit un diagnostic de grande qualité qui prend en compte les enjeux de dénaturation des réseaux, d'accès aux grands ports, d'entretien du patrimoine existant. Il y a vraiment une vraie stratégie de mobilité multimodale à définir qui couvre l'ensemble des transports terrestres, le routier, le ferroviaire, le fluvial, avec une priorité : répondre aux besoins des usagers, améliorer la qualité de l'offre de transport au quotidien.

C'est l'inverse de la démarche précédente qui avait consisté à aligner des kilomètres d'infrastructures nouvelles, sans en évaluer la finalité territoriale, ni la pertinence, ni la garantie de financement. Je recevais ce matin le président ROUSSET, à qui je présentais l'esprit de cette démarche.

Cet après-midi, je ne ferai pas de liste à la Prévert de ce qui est retenu ou pas retenu, notamment le volet routier ou même certains projets ferroviaires, qui devront faire l'objet d'une concertation, mais la philosophie, les priorités sont dans les éléments que je viens de vous indiquer et qui s'inspirent du scénario le plus ambitieux du rapport DURON.

L'État, garant de l'égalité républicaine, l'État stratège, l'État accompagnant le développement territorial, voilà votre feuille de route, mais vous la connaissez déjà, mais je voulais la réaffirmer aujourd'hui. Les Français attendent de nous un comportement exemplaire au regard des difficultés qui sont les leurs et des efforts qu'ils fournissent.

Exemplaires, nous devons l'être tout d'abord dans l'emploi de nos ressources. Nous avons engagé le redressement de nos comptes publics et tous les Français participent à cet effort. L'État se doit donc de montrer l'exemple. C'est pourquoi le projet de budget que le gouvernement présentera pour 2014 sera le premier budget marqué par une diminution des dépenses de l'État. Ce sera la première fois dans l'histoire de la 5ème République. C'est pour ça que nous devons aussi, pour que ça marche, être exemplaires dans la recherche d'efficacité de nos politiques publiques.

La semaine prochaine, je réunirai le troisième Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. L'une de nos priorités, mais ce n'est pas la seule, c'est de simplifier les procédures, simplifier notamment la vie des entreprises dans leurs relations avec l'administration. Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les Préfets, vous avez fait des propositions, plus d'une centaine qui vont dans cette direction, je tiens à vous en remercier une nouvelle fois. Beaucoup seront reprises. Le gouvernement a défini un vaste programme de simplification au bénéfice des citoyens, des entreprises et des collectivités locales qui sera présenté lors du prochain CIMAP. Mais la simplification, ce n'est pas la totalité de la modernisation de l'action publique. Nous avons déjà engagé l'évaluation de 49 politiques publiques depuis le lancement de la MAP.

Cela a notamment débouché sur la réforme de la politique familiale, le projet CIMAP du 17 juillet se prononcera sur d'autres évaluations, je pense aux aides aux entreprises, à la scolarisation des enfants handicapés, au soutien à la formation en alternance et beaucoup d'autres choses qui viendront au fur et à mesure.

Ce que je vous demande, c'est de relayer largement les décisions que nous prendrons à ce Comité interministériel de modernisation de l'action publique, notamment tout ce qui concerne les décisions de simplification. Parce qu'on en a tellement parlé que, finalement, tout le monde doute qu'on fera quelque chose. Donc, c'est la démonstration par l'action, par la preuve qu'il faut faire et je compte sur vous.

Le CIMAP donnera également lieu à des décisions attendues sur l'administration territoriale. La mission confiée à Jean-Marc REBIERE et Jean-Pierre WEISS a dressé un état des lieux et formulé des propositions, parfois audacieuses ou ambitieuses en tout cas. Quand les collectivités locales renforcent leurs moyens d'action, il faut que l'État lui-même réaffirme sa capacité à agir.

Donc, il faut faire émerger de nouveaux équilibres. Pour cela, nous devons gagner en efficacité et en réactivité. L'administration territoriale de l'État a été déstabilisée au cours de ces dernières années. Les relations entre les administrations centrales, régionales, départementales et les opérateurs traduisent des difficultés de pilotage. Tout cela entraîne des lenteurs, une démobilisation parfois des agents. Et ça, il faut y remédier absolument. Le prochain CIMAP prendra donc des orientations fortes avec trois objectifs.

Le premier, c'est d'améliorer la coordination interministérielle au niveau territorial. Et sous mon autorité, améliorer le pilotage des administrations déconcentrées par l'administration centrale et là je serai ferme, les préfets représente le gouvernement dans les territoires, je le réaffirme ici, c'est vous les représentants de l'État et du gouvernement. Vous êtes responsables de la mise en œuvre de la politique gouvernementale et vous devez pour cela avoir les moyens de coordonner efficacement l'action des services.

Le deuxième objectif c'est d'organiser l'action territoriale de l'État autour de projets et d'engagements concrets de services publics ; en nombre limité ils permettront de clarifier les priorités dans les missions et les moyens. Les agents devront être associés à cette démarche, c'est un gage d'efficacité et de confiance.

Et puis le troisième objectif c'est de poursuivre une politique de ressources humaines qui facilite la mobilité entre les fonctions publiques et les carrières interministérielles. L'administration territoriale, je le souhaite, doit retrouver rapidement stabilité et sérénité.

Mesdames et messieurs les préfets, vous le ressentez vous-mêmes, cette attente est forte de la part des fonctionnaires, des agents. S'il doit y avoir des ajustements dans l'organisation je veux surtout renforcer la cohérence de l'action de l'État et conforter votre autorité et votre capacité à coordonner les services placés sous votre responsabilité.

La continuité de la présence de l'État doit être également assurée au niveau infra départemental, de manière pragmatique en regroupant les services de proximité dans le cadre d'une véritable stratégie interministérielle définie au niveau centrale et déclinée sous votre responsabilité au niveau départemental. L'idée c'est d'être au plus proche du terrain, au plus proche des Français, au plus proche des acteurs de la société.

Mesdames, messieurs les préfets après vous avoir dit tout cela, après ce que vous avez entendu ce matin du ministre de l'Intérieur Manuel VALLS, le ministre de l'Enseignement, de l'Éducation qui est venu vous parler de la rentrée scolaire et que nous souhaitons excellente avec les difficultés de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, je mesure l'engagement que j'exige de votre part pour la conduite de l'action de l'État dans nos territoires. Le ministre de l'Intérieur Manuel VALLS dont je voudrais saluer l'action et qui sait aussi être, non pas le porte-parole d'une catégorie, mais porte-parole de vos préoccupations mesure avec moi les contraintes qui sont les vôtres. Mesdames, Messieurs les Préfets, vous faites un beau métier et vous avez une belle mission.

Je voulais vous exprimer pour terminer, mon soutien, ma confiance et celle de tout le gouvernement, vous souhaitant, bon courage.